



## **Fédération Marocaine Des Industries Du Cuir**

### **Présentation des CSF**

Les pouvoirs publics ont mis en place un système de financement de la formation en cours d'emploi (formation continue) pour l'amélioration continue des compétences des salariés. Ce financement est concrétisé, au terme d'une procédure définie, dans un instrument, le contrat spécial de formation, (CSF) conclu entre l'OFPPT d'une part et l'entreprise bénéficiaire d'autre part.

La formation en cours d'emploi a pour objet de développer la qualification et les compétences des salariés pour favoriser la compétitivité des entreprises, permettre à leurs employés de faire face aux évolutions du marché du travail et faciliter leur promotion professionnelle.

La formation continue comprend l'ensemble des actions de formation concernant les salariés et englobe toutes les formations permettant l'acquisition ou amélioration des compétences professionnelles.

Le système des CSF est financé sur une fraction du produit de la Taxe de Formation Professionnelle (TFP). L'exercice retenu pour le budget alloué aux CSF et les comptes y afférents commence le 1er janvier de l'année et se termine le 31 décembre de la même année.